

# MAIRIE DE VALLOUISE-PELVOUX

## DECISION DU MAIRE n° 2022-46

### Attribution d'un marché de travaux de rénovation d'un appartement communal

#### Le Maire de la Commune de Vallouise-Pelvoux

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22 ;  
**Vu** la délibération n°3 du 14 octobre 2022 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire ;  
**Vu** le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8 ;  
**Considérant** la nécessité de conclure un marché de travaux portant sur la rénovation d'un appartement communal. ;

#### DECIDE

##### Article 1

Un marché de travaux d'un montant de 2 245.67 € HT, rentrant dans le champ des dispositions des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique et portant sur la rénovation d'un appartement communal, est attribué à l'entreprise ALPHAND PEINTURE domiciliée ZA les Sablonnières 05120 L'ARGENTIERE-LA-BESSEE ;

##### Article 2

Le Maire, le directeur des services et le comptable assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

##### Article 3

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des Collectivités territoriales, le Maire en rendra compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

##### Article 4

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes ;
- Madame la comptable assignataire

Fait à Vallouise-Pelvoux, le 7 décembre 2022

Le Maire



Gaëlle MOREAU

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales
  - o Transmis en Préfecture le 07/12/2022
  - o Publié le : 07/12/2022
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.